

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Dames

La pension consiste en argent & bled. En froment deux fois demi, millet trois fois Orge trois fois. Le tout mesuré d'Orbepoint devant la maison.

Toute la pension en quoi qu'elle puisse consister, dérive de la commune.

Article 3 N° 12. Vu le grand nombre d'enfants qu'il y a dans le village de Dames, & qui se montent à 90 & au delà, en âge de fréquenter les écoles, la commune, pour décharger le Regent en hiver des plus petits, a établi une personne capable qui donne chez elle les premiers principes de la lecture, qui leur apprend à connaître les lettres de l'Alphabet, & à épeler, mais ces mêmes enfants sont à sa charge depuis paques jusqu'à la St. Martin, & c'est principalement ces 25 petits enfants qui fréquentent son école en été.

Louis Caillachon Régent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. N°m de l'endroit où est située l'école? *Au Centre du village, lieu dit en Craza*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Un grand village, environ 70 ménages*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Une Commune proprement dite*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De Chavornay, agence du même lieu*

d. District *Dorbe*

e. Canton *du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Les plus éloignées sont de dix minutes.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) *L'éloignement est d'environ dix minutes, parce que l'école est au Centre du village qui à environ quart d'heure de longueur.*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *point*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *rien*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *point*

134
N° 69

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Eloignement est d'environ demi lieue d'un endroit à l'autre*

a. Leurs noms. *Isert, pitet, Corvelles, & Bavois*

b. Leurs distances réciproques. *Environ demi lieue réciproque les uns des autres*

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *La prière, la lecture, la récitation du Catéchisme d'ostervald, l'écriture en Gros, en Médicre, & en fin, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, le Champ des Bmes, et enfin la prière.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Prendent toute l'année, l'excepté une petite vacance pendant l'amoison, & la vendange.*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *La St. Bible, le Catéchisme d'ostervald, les B. de David, & les Cantiques.*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *En hiver 3 heures. Chaque école, du jour, savoir le matin depuis huit heures jus qu'à onze, & celle d'après midi, depuis une heure jusqu'à quatre, plus la veillée. Soit la répétition, depuis six heures jusqu'à huit heures.*
- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *On les commence par la prière, les Thèmes, l'orthographe, l'arithmétique, la Religion, le Champ des Bmes. & enfin la prière.*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *La Baliz, l'insuite de l'examen fait par le pasteur, en présence de quelques Membres du Conseil, et du Conseil pour en connoître le plus Cap.*
- b. D'où est-il? *De Suchy*
- c. Son nom *Pierre Daniel Henry*

140

- d. Son âge. *Environ trente trois ans*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *elle est composée d'une femme & de quatre enfans*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *De puis trente cinq ans*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *A Cronay, & à Corvelles, sus Chavornay*
- b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *point*

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *Environ Nonante, tant Garçon, que fille, et le nombre varie suivant qu'on les mène, depuis la petite école à mesure de leur savoir.*
- a. En hiver, *soit garçons ou filles.*
- b. En été, *Un peu moins, à cause des ouvrages.*

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. *Un petit Chenovier, & un Mauvais Jardin.*
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? *Oui*
- b. Quelle en est la valeur? *Bien peu de chose*
- c. Source des revenus. *Un peu de Chanvre au Chenovier, & un peu de Jardinage au Jardin.*
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Non*
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Rien*
- 15°. Bâtiment de l'école. *Une Simple Maison*
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Vieux*
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Une Chambre en bas pour l'école, et une au dessus avec une cuisine pour le Régent*
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? *la maison appartient à la Commune, on ne paie rien*
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *la Commune Maintien la dite maison*

(4)

- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Il retirait de l'ancien Gouvernement quarante florins d'argent et de la Commune cent dix florins; et de Graine de l'ancien Gouvernement quatre Sai de fécule, et des particuliers du lieu sur les champs les javelles, qui après être battues font environ vingt quaterons de Meise et son afoyage de bois rendu devant la maison de Meise.*
- A. En argent, bled, vin, ou bois?
- B. De quelle source d'origine-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales? *Il tire le bénéfice d'un Bourgeois.*
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *au Centre*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un village*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *et une Commune proprement dite*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *de Chavornay Agence du même lieu*
- d. District *Dorbe*
- e. Canton *du Léman*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Eloignement d'environ 8 minutes.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?